

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 18 mars 2021	N° 2021-157

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 mars 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission tourisme	N° 2021-157

**Gironde Tourisme - Subvention de Bordeaux Métropole - Année 2021 - Convention -
Décision - Autorisation**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Avec plus de 6 millions de nuitées taxées sur la Métropole bordelaise en 2019 (y compris Airbnb) et une recette de la taxe de séjour s'élevant à 6.9 millions, le tourisme représente un secteur stratégique, pourvoyeur d'emploi et un soutien dynamique à la croissance économique locale.

Le tourisme à Bordeaux a généré en 2019 :

- Plus de 7 millions de visiteurs
- 180 congrès accueillis dont 54 internationaux représentant 303 000 journées congrès soit un total estimé de retombées économiques de 88 millions d'euros
- 7.7 millions de passagers à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac
- 15 millions de voyageurs en gare de Bordeaux St-Jean
- 43 escales maritimes, 42 000 passagers
- 180 départs de croisières fluviales au départ de Bordeaux, 21 500 passagers
- 416 000 visiteurs à La Cité du vin, qui en fait le 1er lieu visité à Bordeaux, 4ème musée de province le plus visité
- 1,49 millions de visiteurs dans les musées et lieux d'expositions
- 785 000 visiteurs accueillis à l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM).

La crise sanitaire d'une ampleur sans précédent a eu un impact considérable sur l'activité touristique de la Métropole tant au niveau du tourisme d'agrément que du tourisme d'affaires, et notamment auprès des cibles à l'international.

Ainsi à octobre 2020, l'impact Covid19 fait état :

- d'une perte de 450 millions d'euros pour le territoire (retombées indirectes et induites)
- de - 30% de nuitées
- d'un taux d'occupation moyen de l'hôtellerie réduit à 50% en juillet, et à 65% en août contre environ 80% en année normale

- d'une baisse de 67% du trafic aérien
- de l'annulation de 48 escales de croisières maritimes
- de -80% du chiffre d'affaires de Congrès et expositions de Bordeaux
- de la perte de 80 à 90% du chiffre d'affaires des prestataires de services et traiteurs événementiels
- d'une baisse de 66% de la fréquentation de La Cité du vin et de -73% de visiteurs accueillis à l'OTCBM.

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

Au 1er avril 2017, le département de la Gironde transfère la compétence tourisme à Bordeaux Métropole, sur le périmètre métropolitain. Ce domaine de compétences transférées concerne d'une part les actions menées par le département directement en matière touristique et d'autre part les actions dont la mise en œuvre est confiée à l'agence de développement touristique « Gironde Tourisme », son opérateur.

Ce dispositif est détaillé dans une convention cadre triennale, actuellement en vigueur, validée en Conseil de Métropole en date du 14 février 2020 (délibération n° 2020/80).

Cette convention pluriannuelle 2020-2022 définit une enveloppe globale maximale de 540 000 euros correspondant à une subvention de :

- 180 000 euros pour 2020
- 180 000 euros pour 2021
- 180 000 euros pour 2022

Par ailleurs, il a été précisé qu'il n'y aurait aucun droit acquis à l'octroi de telles subventions ou au renouvellement des subventions versées sur l'exercice précédent.

Pour l'année 2021, vous trouverez ci-joint, la convention annuelle et ses annexes relatives au programme d'actions et au budget prévisionnel.

Au vu de ces éléments, le montant de la subvention 2021, d'un montant de 180 000 euros peut être arrêté.

Conformément à la délibération du conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 et afin de faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes dans l'attente du vote du Budget primitif de Bordeaux métropole, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement en début d'exercice 2021 d'un montant de 135 000 euros.

- **Bilan du programme d'action 2020** (voir détail en annexe à la délibération)

Axe 1 - Renforcer la notoriété et l'attractivité de la Gironde en capitalisant sur les marques majeures aux niveaux national et international : campagne cinémas Allemagne pour le contrat de destination Côte Atlantique, lancement de la nouvelle marque *Bordeaux Wine Trip Irrésistible Vignoble* pour le contrat de destination Bordeaux, lancement du média *Pulpe* (magazine, Capsules vidéo, réseaux sociaux), refonte site Internet Gironde Tourisme, promotion du territoire pour les tournages ...

Axe 2 - Développer l'itinérance pour mieux diffuser les flux sur tous les territoires : nouveaux parcours Terra Aventura en Gironde et nouveau Guide de la Randonnée, participation aux rencontres nationales du Tourisme Fluvial à Auxerre, promotion de la filière vélo : Salons Fiets En Wandelbeurs à Utrecht (Pays-Bas) et Gant (Belgique) et promotion du Tour de Gironde à vélo sur www.francevelotourisme.com ...

Axe 3 - Créer les conditions favorables au développement d'offres thématiques : création et diffusion de la marque régénérée *Bordeaux Wine Trip Irrésistible Vignoble*, campagne digitale de placement média, création du réseau des sites remarquables de la Gironde, nouveau guide de l'écotourisme et définition d'une stratégie de développement de

la filière filière écotourisme, création d'une série de Podcasts sur le patrimoine ...

Axe 4 - Améliorer l'accueil et l'information des clientèles pour accroître la consommation : animation de la démarche qualité des Offices de Tourisme et mise en œuvre des nouvelles modalités de la marque Qualité Tourisme, gestion de la Base de Données Sirtaqui, accompagnement de la reprise des tournages ...

Axe 5 - Améliorer l'accessibilité numérique, physique et sociale aux offres : collaboration DATAtourisme pour mise en ligne carte interactive des sites et activités touristiques de France, participation active au Bureau de l'association Handi Cap Nouvelle Aquitaine...

Axe 6 - Renforcer la qualification de l'offre : conseils aux porteurs de projet, mise en place d'outils d'information pendant la crise sanitaire, classement des meublés de tourisme, accompagnement et suivi pour les démarches de tourisme durable : Ecolabel européen, norme NF Environnement pour les sites de visite et Etiquette environnementale...

Axe 7 - Agir pour et avec les Girondins : éditorialisation digitale de Gironde Kids (programme de jeux, idées sorties, bons plans etc. pour les enfants à faire pendant les vacances)...

Axe 9 - Optimiser les actions et moyens entre les différents acteurs : finalisation étude œnotourisme, accompagnement de la filière cinéma-audiovisuel- rendez-vous individuels ...

- **Programme d'action 2021** (voir détail en annexe à la Convention)

Après l'onde de choc de 2020, il s'agit de repenser le Tourisme, la pratique touristique à l'aune des contraintes imposées par la pandémie et des besoins des femmes et des hommes qui se déplacent sur des territoires plus proches, en prenant en compte les paramètres : de sécurité sanitaire, alimentaire, physique, psychique ; de mobilité durable et facile, de dépaysement (micro-aventure) et de ressourcement (bien-être).

La stratégie 2021 de Gironde Tourisme reposera sur :

- La consolidation des fondamentaux :
 - perfectionnement des nouveaux outils et renforcement des actions engagées en particulier en faveur du soutien à la filière œnotourisme : travail autour de la marque Bordeaux Wine Trip et de son écosystème média (appelé PULPE), rendez-vous du réseau etc. ;
 - concentration des actions sur la structuration et la promotion de l'offre écotourisme
 - poursuite du déploiement de la Place de Marché girondine avec intégration de nouveaux partenaires : Office de tourisme du Libournais, Blaye Bourg Terre d'Estuaire, ...
 - poursuite du déploiement de l'accompagnement aux démarches environnementales (NF environnement, étiquette environnementale ...)
 - accompagnement des acteurs dans l'amélioration de l'accessibilité des publics en situation de handicap et du tourisme solidaire
 - écoute, conseil et soutien au professionnels du tourisme pour les aider à traverser cette crise (dispositifs "Gironde à votre écoute" : permanence téléphonique et chat / programme de webinaires / salons thématiques d'échanges ...).
- Le repositionnement marketing (offres/cibles) :
 - adaptation du plan marketing touristique de la Gironde au contexte de la pandémie (concentration des actions sur les clientèles de proximité, les clientèles "domestiques" et les clientèles européennes ; et ciblage en fonction des nouveaux besoins identifiés auprès des clientèles / évolution des comportements et attentes).

- La construction de l'avenir :
- la résilience sera au cœur de la réflexion stratégique de Gironde tourisme et pour la co-construction du futur Schéma de développement touristique départemental durable vers un Tourisme résilient.

Pour l'année 2021, le programme de Gironde tourisme propose les actions d'intérêt métropolitain suivantes :

- **Marketing, promotion et communication de presse**

Consolidation et rayonnement des outils récemment créés, structuration de la stratégie marketing et de communication digitales pour mettre en lumière les territoires girondins en synergie avec les opérateurs (OT, CIVB, sites, filières hébergements, etc.), déploiement de la Place de Marché ...

- **Enotourisme, conseil et études**

Nouveau plan marketing de Gironde Tourisme, poursuite des actions dans le cadre du Contrat de destination Bordeaux...

- **Itinérance**

Animation des réseaux de partenaires avec la création de clubs filières thématiques, travail partenarial sur amélioration des services de grandes itinérances (portage bagage, restauration adaptée ...), création de 4 à 5 nouveaux parcours Terra Aventura, lancement (au printemps) du réseau des sites remarquables de Gironde...

- **Qualité et labellisation**

Accompagnement aux certifications (écolabel européen et NF environnement), à l'étiquette environnementale, poursuite du classement des meublés de tourisme, accompagnement des acteurs du tourisme social et solidaire ...

- **Bureau d'Accueil des Tournages**

Qualification des réponses auprès des professionnels du cinéma (producteurs, intermittents ou prestataires), en développant outils, réactivité, harmonisation de l'organisation des relations entre professionnels du cinéma, promotion du fonds d'aide à la création départementale, en favorisant la création d'œuvres cinématographiques, conduite d'une démarche valorisant l'éco production...

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2020/80 du 14 février 2020, autorisant la signature d'une Convention cadre triennale entre Bordeaux Métropole et Gironde Tourisme pour les exercices 2020, 2021 et 2022,

VU la demande n°2021/148 formulée par Gironde Tourisme en date du 10 juillet 2020,

VU la délibération du conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 relative à l'Adoption du budget 2021 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les missions menées par Gironde tourisme participent à la politique touristique de notre établissement public.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention annuelle 2021 ci-annexée.

Article 2 : d'attribuer à Gironde Tourisme une subvention de 180 000 euros au titre de l'année 2021.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 - article 65748 - fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MARS 2021 PUBLIÉ LE : 25 MARS 2021	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH
--	---